

1. *Débitrice:* **Café de la Paix, Osman Cetinkaya et Cie,**  
Paix 74, 2300 **La Chaux-de-Fonds**

2. *Remarques:* exploitation, administration et gestion de cafés-restaurants.

L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 19 décembre 2003, sinon ledit état sera considéré comme accepté.

Dans le même délai de vingt jours, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites  
2053 Cernier NE

(02041654)